

# 8.

## Entreprises de services monétaires et Contrats publics

---

- 8.1 Avis et communiqués
  - 8.2 Réglementation
  - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
  - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
  - 8.5 Autres décisions
-

**8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS****Loi sur les contrats publics**

Soyez avisé que la section 8 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers ne comportera plus l'information relative à l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »), à compter du 7 février 2019.

Le retrait de cette information à la section 8 du Bulletin résulte de l'entrée en vigueur, le 25 janvier 2019, de l'article 258 de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, L.Q. 2017, c. 27. Cet article prévoit, notamment, que les droits et les obligations de l'Autorité des marchés financiers concernant l'application du chapitre V.2 de la LCOP relatif aux autorisations préalables à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public deviennent les responsabilités, les droits et les obligations de l'Autorité des marchés publics.

Nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité des marchés publics pour de plus amples renseignements à l'adresse [www.amp.gouv.qc.ca](http://www.amp.gouv.qc.ca).

Le 31 janvier 2019

## 8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

#### 8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
2945-9260 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-01-24
9323-4581 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-01-25
9371-7726 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-01-25
9388-1290 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-01-24
AXEL LAFORTUNE-CHUPIN	Exploitation de guichets automatiques	2019-01-24
HYUN JEA CHO	Exploitation de guichets automatiques	2019-01-24

#### 8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Aucune information.

### 8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.

## 8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

La Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »), prévoit à son article 21.17 qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat ou sous-contrat qui lui est directement rattaché comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité (l'« autorisation »). L'autorisation est valide pour une période de trois ans. L'Autorité peut, par ailleurs, pour les motifs prévus aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP, refuser d'accorder ou de renouveler cette autorisation ou la révoquer.

L'Autorité tient et met à jour un registre public disponible sur son site Web, contenant l'information sur les entreprises autorisées à conclure un contrat ou un sous-contrat public en vertu de la LCOP. Si vous souhaitez vérifier si une entreprise est autorisée à cette fin, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.4.1 vise l'octroi et, le cas échéant, le renouvellement de l'autorisation. La sous-section 8.4.2 vise le retrait volontaire d'une autorisation selon l'article 21.48 de la LCOP. Enfin, la sous-section 8.4.3 concerne la révocation et la suspension de l'autorisation, ainsi que les autres modifications entraînant un changement au registre de l'Autorité, tel que le changement de nom de l'entreprise autorisée.

Veuillez noter que l'entreprise pour laquelle une autorisation est refusée ou révoquée est inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) mis en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

\* Le NEQ est le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec aux entreprises qui s'immatriculent au registre des entreprises.

### 8.4.1 Autorisations

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de l'autorisation
3001626474	8183732 CANADA INC.	1168239771	ASTRAL MOVING AND STORAGE ASTRAL RTS DÉMÉNAGEMENT ASTRAL RTS LES DÉMÉNAGEMENTS ET ENTREPOSAGES ASTRAL TREMBLAY M & S LABRADOR	2019-01-21
3001651392	9204-3769 QUÉBEC INC.	1165568339	LES ENTREPRISES M. GENDRON	2019-01-21
3001451982	9347216 CANADA INC.	1171064505	JR MAINTENANCE	2019-01-23
3001535376	CONSTRUCTIONS J. BOULAIS INC.	1166261942		2019-01-21
3001547363	GAETAN PERREULT			2019-01-24
3001364489	LOCATION DANIEL DESCHENES INC	1171951172		2019-01-23

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de l'autorisation
3001682689	SERVICE D'EXCAVATION JACQUES LIRETTE INC.	1140382996		2019-01-23
3001546337	STÉPHANIE LACHANCE			2019-01-24
3001531575	TOPSÉCURITÉ INC.	1173502775		2019-01-21
3001465030	TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA), INC.	1172499015	TRIUMVIRAT ENVIRONNEMENTAL (CANADA)	2019-01-21
3001623057	VALÉRIE SAINTILUS	2273932642	OASIS DU BONHEUR	2019-01-22

## Renouvellements

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
3000799690	9299-7139 QUÉBEC INC.	1169941672	M2D LEADERSHIP	2019-01-18
3000150069	ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	1142398784	ALLEN GENERAL CONTRACTOR INC. LA CIE WILFRID ALLEN CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	2017-11-24
3000723548	BEN DESHAIES INC.	1145051315	BDI DISTRIBUTION BDI LOGISTIQUE BDI SOLUTION DESHAIES GROSSISTE JOSEPH CLOUTIER & FILS R. HAMEL & FILS	2019-01-18
3000795239	CARDIN JULIEN INC.	1161216446	CARDIN + JULIEN CARDIN + JULIEN ARCHITECTES CARDIN JULIEN ARCHITECTES CARDIN RAMIREZ JULIEN	2018-12-14
3000675332	CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE DE LA VILLA-DE- VAL-DES-ARBRES INC.	1170717954	CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE VILLA VAL DES ARBRES CHSLD DE LA VILLA VAL DES ARBRES	2019-01-20
3000344342	COFOMO QUÉBEC INC.	1167786996		2018-02-09
3000709537	DMA ARCHITECTES S.E.N.C.R.L.	3364892656	DMA LES ARCHITECTES DESNOYERS	2019-01-18

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
			MERCURE & ASSOCIÉS	
3000522248	GRUPE ASKIDA INC.	1148158935	ASKIDA ASKIDA GROUP AXON INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT AXON-ID GRUPE ASKIDA INTÉGRATION & DÉVELOPPEMENT AXON	2018-02-04
3000778061	GRUPE PHANEUF INC.	1142580704	PHANEUF GROUP INC. AGENCE PHANEUF PHANEUF AGENCY PHANEUF CONCERTS PHANEUF ÉVÉNEMENTS PHANEUF EVENTS PHANEUF MANAGEMENT PHANEUF PRODUCTIONS PHANEUF SPECTACLES PHANEUF THÉÂTRES PRODUCTIONS PHANEUF	2019-01-20
3000757547	LUMIDAIRE INC.	1142174060		2019-01-20
3000262929	MCNALLY CONSTRUCTION INC.	1160147121	CONSTRUCTION MCNALLY MONTRÉAL TUG AND BARGE R.B.M. RBM REMORQUEURS ET BARGES MONTRÉAL	2018-07-17
3000813200	T.D.S. INSPECTION INC.	1162126933		2019-01-20

#### 8.4.2 Retraits volontaires d'une autorisation

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Modification	Date
Aucune information				



**8.4.3 Révocations, suspensions et autres modifications**

<b>Numéro d'identification à l'Autorité</b>	<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>NEQ*</b>	<b>Modification</b>	<b>Date</b>
---	----------------------------	-------------	---------------------	-------------

Aucune  
information

## 8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.